Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2026 - 12932 - 1994 B 50004 - 393 496 054 - A.B.C.M. LOCATIONS

A.B.C.M. Locations
Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES

RCS 393 496 054 00015

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 30 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'an deux mille vingt six, le 30 juin à 10 heures, les associés de la société se sont réunis à 2, rue Jeanne d'arc à 17730 Port des Barques sur convocation du gérant en date du 10 juin 2026.

L'assemblée est présidée par Mr BARRUSTA André en qualité de gérant
Le président constate que les associés suivants sont présents à savoir :

** Mr BARRUSTA André (usufruitier de 24 parts);

** Mr BARRUSTA Hervé (propriétaire de 25 parts dont 12 sous usufruit);

** Mme BARRUSTA Marie Pierre (propriétaire de 25 parts dont 12 sous usufruit);

** Sté civile B & C Investissements (propriétaire de 450 parts

Total des parts présentes ou représentées 500 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :
- les A.R. des lettres de convocation ; - les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ; - le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ; - le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ; - l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ; - Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- -examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025;
- - quitus à la gérance;
- - affectation des résultats de l'exercice;
- - conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- -questions diverses;
- - pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
-

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2025, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

A.B.C.M Locations
Sarl au Capital de 7622.45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 7113 G

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au gérant pour l'exercice écoulé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
Réserves – 8 370.00 €

Au surplus, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES	OIR FISCAUX
(numéro 1)	.Sans objet	
(numéro 2)	.Sans objet	
(numéro 3)	.Sans objet	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION Sans objet

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

A.B.C.M Locations
Sarl au Capital de 7622.45 €
2 rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. : 05 46 84 17 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 713 G

A.B.C.M. Locations
Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES

RCS 393 496 054 00015

ANNEXE au 31 Décembre 2025

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2026

(Exercice clos le 31 Décembre 2025)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 443 934 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total est 14 160 €, dégageant une perte de 8 370 €

L'exercice à une durée de 12 mois recouvrant une période du 01 Janvier 2025 au 31 décembre 2025
3.

Les notes ci après font partie des comptes annuels

Ces comptes ont été établis par la gérance

André BARRUSTA

A.B.C.M Locations
Sarl au Capital de 7622.45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 7112B

A.B.C.M. Locations
Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES
RCS 393 496 054 00015

RAPPORT DE GESTION
Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2026

(Exercice clos le 31 Décembre 2025)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante : ...;

Produits d'exploitation	14 160
Charges d'exploitation	23 282
Produits financiers	831
Produits exceptionnels	
Charges Exceptionnelles	
Impôts sur les sociétés	0
Perte	8 370

- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : ...;

Il n'y a pas eu de location de matériels durant l'exercice.
Des études sont en cours pour revaloriser dans un cadre immobilier les possibilités financières de la société.

- Au cours de l'exercice écoulé, la société a mené diverses actions en matière de recherche et de développement, et plus précisément :
-

NEANT

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Ils font ainsi apparaître une perte de 8 370 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante : ... .

Réserves - 8 370.00 €

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés. Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés. .

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE

A.B.C.M Locations
Sarl au Capital de 7622.45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tel. 05 46 84 17 73

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service.

N° 2065 - SD
2025
cerfa
N° 11084*26
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABCM LOCATIONS SARL ut 17730 PORT DES BARQUES	
SIRET 3 9 3 4 9 6 0 5 4 0 0 0 1 5	Mél : barusta@orange.fr
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Gestion immobilière — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal — Déficit : 8 410

Bénéfice imposable à 15 % — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Autres dispositifs ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐	France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)* ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON [ ] — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
ACL EXPERTISE 17 promenade du Pradeau 65000 TARBES *Tél :* 0562935000	*Tél :*

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 20/02/26 Lieu : PORT DES BARQUES
	Qualité et nom du signataire : Gérant BARRUSTA André
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	

A.B.C.M. Locations
Sarl au Capital de 7622,45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 7113 G

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	ABCM LOCATIONS SARL — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	ut 17730 PORT DES BARQUES
SIRET	3 9 3 4 9 6 0 5 4 0 0 0 1 5
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	1 000	012	1 000
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028	303 898	030	79 705 — 224 193
Immobilisations financières * (1)	040	1 153	042	1 153
Total I (5)	044	306 052	048	79 705 — 226 347
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
STOCKS — Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064	420	066	420
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	840	070	840
Créances (2) — Autres * (3)	072	106 660	074	106 660
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	109 667	086	109 667
Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II	096	217 587	098	217 587
Total général (I + II)	110	523 639	112	79 705 — 443 934

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	7 622
Ecarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	762
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	433 077
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	-8 370
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
Total I	142	433 092
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	3 060
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 260
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 : 169 — 3 367)	172	3 367
Comptes courants d'associés	173	
Autres dettes	175	3 155
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	10 842
Total général (I + II + III)	180	443 934

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	765
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 042		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABCM LOCATIONS SARL — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
	services *			217	218	14 160
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	79
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	14 081

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	7 318
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	365)	244	2 435
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	13 528
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	65		
Total des charges d'exploitation (II)				264	23 282

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-9 201
Produits financiers (III)	280	831		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**				310	-8 370

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 — 8 370

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles*					322	
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	54
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987	342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989		
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	94
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2	352		354	-8 410

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 — Déficit col.2	370		372	8 410

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	1 000	402		404		406	1 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	29 700	422		424		426	29 700		
	Constructions	430	270 696	432		434		436	270 696		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452	765	454		456	765		
	Matériel de transport	460	1 906	462		464		466	1 906		
	Autres immobilisations corporelles	470	832	472		474		476	832		
Immobilisations financières		480	1 153	482		484		486	1 153		
TOTAL		490	305 286	492	765	494		496	306 052		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	64 001	522	13 195	524		526	77 196	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	56	544		546	56	
	Matériel de transport	550	1 906	552		554		556	1 906	
	Autres immobilisations corporelles	560	270	562	277	564		566	548	
TOTAL		570	66 177	572	13 528	574		576	79 705	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12;8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	593	594		595
			TOTAL	596	598	597		599

A.B.C.M Locations
Sarl au Capital de 7622,45 €
21 rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
RCS 498 [illegible] 0001 - APE 7[illegible]

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	62 897
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	62 897
Déficits de l'exercice		860	8 410
Total des déficits restant à reporter		870	71 307

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	5 664
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 783
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	14 160
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	14 160

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	160
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	7 158
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	7 319

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	6 841

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	6 841

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n°-1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectif au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation		/ /		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

A.B.C.M Locations SARL
Sarl Capital de 1 000 €
2 rue Jeanne d'Arc
77130 BOIS-DES-BARGNES
Tél. 01 64 17 73 05
Siret 393 904 000 00012 APE 7719 Z

DGFiP N° 2033-F-SD 2025

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 393496054

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCM LOCATIONS SARL

ADRESSE (voie) ut

CODE POSTAL 17730 VILLE PORT DES BARQUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	450
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCIVI Dénomination B&C INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 389747312 % de détention 90,0000 Nb de parts ou actions 450,00

Adresse : N° 2 Voie Rue Jeanne D'Arc

Code postal 17730 Commune PORT-DES-BARQUES Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 393493604 54

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCM LOCATIONS SARL

ADRESSE (voie) ut

CODE POSTAL 17730 VILLE PORT DES BARQUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SCI Dénomination HMPA IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 488562240 % de détention 10,00

Adresse : N° 8 Voie Rue des Charmes

Code Postal 65690 Commune BARBAZAN-DEBAT Pays France

Forme juridique SCI Dénomination B ET C IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 413677113 % de détention 10,00

Adresse : N° 2 Voie Rue Jeanne d'Arc

Code Postal 17730 Commune PORT DES BARQUES Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

A.B.C.M Locations
Sarl au Capital de 7622,45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 39349360454 APE 7733Z

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACUMPTA